

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2016 A 19 HEURES

Étaient présents les conseillers :

ROUX Frédéric, CARTAGENA Marie-Claire, DUVILLARD Fabienne, MONGE Armand, ROCCHI Jean Pierre, BONNET Ludovic, GROSJEAN Florence, PIZZA Muriel, SOLSONA Marie-José, DAUMIN Patrick, CHARRAS André, VANHAUWAERT Michel,

- - Absents:

- PIEL Martine procuration à CHARRAS André

Absentes excusées : GAMBUS Mercedes, HENNET Geneviève

Secrétaire de séance : CARTAGENA Marie Claire

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il faudrait rajouter un point à l'ordre du jour, portant sur la demande de subvention auprès du Conseil Département pour le projet d'aménagement du Cours Consolin et la création d'un théâtre de verdure
Les conseillers présents ne s'opposent pas à cette modification de l'ordre du jour

POINT N° 1 : Demande de subvention projet aménagement cours Consolin et création d'un théâtre de verdure (délibération 2016/37)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal, qu'il a reçu en partenariat avec le CAUE de la Drôme, trois équipes qui ont été choisies pour proposer une offre et un entretien avec chacune d'elle a eu lieu le 20 septembre 2016. A ce jour, aucune décision n'a été prise, un entretien supplémentaire doit avoir lieu courant octobre.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 250 000 € HT auquel il faut rajouter les honoraires de maîtrise d'ouvrage d'environ 50 000 € HT

Pour pouvoir prétendre à des subventions, le conseil doit se prononcer très rapidement et ce avant le 30 septembre, pour la demande de subvention auprès du Conseil Départemental ainsi qu'auprès de tout autre financeur ;

Après consultation et délibération le conseil municipal autorise le Maire à faire les demandes de subventions et à signer tout acte relatif à ces demandes.

POINT N° 2 : DEVIS DIAGNOSTIC AGRICOLE PLU (délibération 2016/38)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la réunion de présentation du PADD aux personnes publiques associées en date du 6 septembre 2016.

Plusieurs remarques ont été faites par le représentant de la DDT et de la Chambre d'Agriculture, notamment sur l'analyse agricole qui devrait être plus étoffée.

Le cabinet d'urbanisme IATE, n'étant pas spécialiste de l'agriculture et au vu des enjeux, demande à ce qu'un bureau d'étude spécialisé soit missionné.

Le bureau d'étude TERRATERRE de la Chapelle sous Aubenas a fait parvenir une offre technique et financière.

Après étude et avis du conseil, l'offre est retenue pour un montant de 4 500 € HT.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis

POINT N° 3 : APS Diagnostic eau : demande de subventions (délibération 2016/39)

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux de l'avant projet sommaire proposé par le bureau d'étude PLCCONSULTANT pour la réalisation des travaux électromécaniques et équipements hydrauliques sur le réseau d'eau potable communal.

Le programme de travaux proposé se décompose en quatre types de projets :

- Projet d'extension des réservoirs
- Projet de renouvellement du réseau
- Projet d'amélioration du fonctionnement du réseau et de maintien du rendement de réseau (remplacement de compteurs, ajout et remplacement de vannes...)
- Projet d'alimentation en eau potable de la population à l'horizon 2030 (interconnexion, optimisation des ressources actuelles)

1ere tranche 2017 pour un montant de 77 000 € HT

2^{ème} tranche 2018 pour un montant de 83 300 € HT

3^{ème} tranche 2019 pour un montant de 85 900 € HT (voir annexe tableau ci-joint)

- Après délibération le conseil municipal adopte l'avant projet sommaire et souhaite lancer la 1^{ère} tranche de travaux pour un montant de 77 000 € HT
- Autorise le Maire à demander les subventions auprès du Département et de l'Agence de l'eau

POINT N° 4 : DEPLACEMENT SALLE DU CONSEIL ET DE MARIAGES (délibération 2016/40)

Monsieur le Maire explique que l'article 75 du code civil impose les locaux de la Mairie comme lieu de célébration du mariage. Cependant à titre exceptionnel, en cas d'impossibilité temporaire, les mariages peuvent être célébrés dans un autre lieu.

Monsieur le Maire précise que les travaux de restructuration de la Mairie, Poste et Point info Tourisme vont commencer et que la salle habituellement utilisée pour célébrer les mariages et les conseils municipaux va être indisponible.

Monsieur le Maire propose donc que les mariages soient célébrés au sein de la salle de réunion de la Grange aux Livres, place du 19 mars 1962 ainsi que pour la tenue des prochains conseils municipaux. Monsieur le Maire indique donc que les mariages et les conseils municipaux n'étant pas dans la « Maison Commune », il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation temporaire de cette salle située « salle de réunion de la Grange aux livres place du 19 mars 1962 » comme salle des mariages conformément aux dispositions du paragraphe 393 de l'instruction générale relative à l'état civil, ainsi que comme salle du conseil, et ce pendant la durée des travaux et de l'autoriser à signer les documents relatifs à cette affectation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres :

- D'affecter temporairement la salle de réunion de la Grange aux Livres située place du 19 mars 1962 à la célébration des mariages pendant la durée des travaux
- D'affecter temporairement la salle de réunion de la Grange aux Livres située place du 19 mars 1962 à la tenue des conseils municipaux pendant la durée des travaux

POINT N°5 : MODIFICATION DUREE TEMPS TRAVAIL D'UN AGENT (délibération 2016/41)

Mme CARTAGENA Marie Claire, 1ere adjointe explique au Conseil qu'en raison d'une redistribution des tâches d'entretien au sein de l'école, il convient de faire évoluer le temps hebdomadaire annualisé de travail d'un agent en le passant de 22 heures à 28 heures et de l'affilier à la CNRACL.

Mme Cartagena indique que cette augmentation permettra également de limiter les heures supplémentaires actuellement effectuées par les ATSEM pour ces tâches.

Elle propose de délibérer afin d'intégrer cette modification au tableau des emplois permanents à compter du 01 octobre 2016

Après délibération, le conseil municipal autorise l'augmentation du temps de travail du poste d'adjoint technique 2^e classe de 22 heures à 28 heures et autorise le Maire à effectuer l'affiliation à la CNRACL.

POINT N°6 : DEMATERIALISATION DES ACTES PREFECTURE (délibération 2016/42)

→Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

→Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

→Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

→Considérant que la collectivité de Mollans sur Ouvèze souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

→Après discussion,

les membres de l'Assemblée,

à l'unanimité,

- décident de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- donnent leur accord pour que la collectivité accède aux services AWS pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- donnent leur accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Drôme, représentant l'Etat à cet effet ;
- donnent leur accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et AWS LEGALITE pour la délivrance des certificats numériques

POINT N° 7 TARIFS EMPLACEMENTS MARCHE D'HIVER

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que durant le marché estival, les commerçants non sédentaires paient un droit de place.

Concernant le petit marché d'hiver aucun droit de place n'est demandé au légumier qui vient depuis plusieurs années,

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leurs avis. A l'unanimité, ceux-ci décident de ne pas instaurer de tarifs, car la présence de ce petit marché permet aux villageois d'avoir un service de proximité.

Par ailleurs, un règlement sera fait.

POINT N ° 8 : ELECTRIFICATION SDED (délibération 2016/43)

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de Monsieur Roux Didier à partir du Poste Coste Malle

dépense prévisionnelle	34 591.92 €
plan de financement prévisionnel mobilisé par le SDED	26 163.32 €
participation communale	8 428.60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Approuve le projet établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération
- Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé
- Décide de financer comme suit la part communale : fonds propres
- S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette émis par le Receveur d'énergie SDED
- Donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

POINT N°9 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

4 dossiers ont été reçus en Mairie

- DIA PARCELLES A 1308/1170 LE PONTILLARD
- DIA PARCELLE C 1579 LA GARRIGUE DE PIERREVON
- DIA PARCELLE C 1586 LA GARRIGUE DE PIERREVON

DIA PARCELLE E 202 GRANDE RUE

Pas de préemption de la part de la commune

QUESTIONS DIVERSES

- a) Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport de la COPAVO 2015

Il indique que pour 2017, le FPIC n'augmenterait pas et que les finances de la COPAVO sont stables.

- b) **Aire de lavage**

Monsieur le Maire fait part au conseil des dernières entrevues qu'il a eues avec la représentante de la Chambre d'Agriculture. Le terrain pressenti, à côté de la station d'épuration, quartier St Marcel, situé en zone ND du POS pourrait être utilisé en dernier recours, après que toutes les autres pistes situées hors zone inondable soient épuisées.

Il faut à ce jour se mettre en quête de nouveaux lieux

Une réunion avec les agriculteurs est à prévoir après la période des vendanges. Cette aire de lavage serait subventionnée à 80 %.

c) Aménagement site de Notre Dame des Anges

Le dossier a été retenu par l'espace valléen 2016-2017 pour un projet d'aménagement estimé à 45 000 € et subventionné à 60 % (CIMA)

Parking Toulourenc route de veaux

Ce projet n'a pas été retenu par l'espace valléen mais pourrait être subventionnable par la DETR à hauteur de 30% et aussi par le fonds de soutien au taux de 30%

Ces travaux ne se feront que si les subventions sont accordées

d) Travaux rue des granges

Les travaux de goudronnage sont terminés

e) Terrain « la gravière » ancienne voie ferrée

Le nettoyage du terrain a été réalisé et un devis a été demandé pour des travaux d'urgence concernant l'empierrement. Le chemin rural existant va être rouvert pour permettre aux habitants de la rue des granges d'accéder à cet espace.

g) Local kiné maison médicale

Un projet de fermeture de la terrasse est prévu afin d'agrandir l'espace de travail du cabinet de kinésithérapie. Un contact a été pris avec les propriétaires jouxtant la maison médicale ainsi qu'avec le notaire, afin de concéder le droit de vue. En attente de validation des propriétaires avant tous travaux.

h) Travaux salle des jeunes et travaux restructuration mairie poste point info

Les travaux débutent lundi 3 octobre 2016 pour la salle des jeunes

Dès jeudi 29 septembre pour les travaux de restructuration Mairie, en commençant par les plafonds des salles de réunion et du conseil.

Séance levée à 20 h 15